



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Drome

Question écrite n° 57732

Texte de la question

M Roger Leron attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur la situation valentinoise. Il tient à lui exprimer sa surprise et son indignation, alors que les services centraux de la police nationale à Paris ont décidé de soustraire cet été, dans le cadre des renforts saisonniers, à l'effectif d'ilotiers valentinois, un agent travaillant sur un quartier pour l'envoyer vraisemblablement sur la Côte d'Azur. Cela est parfaitement incompréhensible, alors que les élus et la population ont de vives inquiétudes sur l'évolution de la délinquance sur Valence-le-Haut et qu'ils ont réclamé depuis l'automne dernier un renforcement des forces de police pour lutter efficacement contre la délinquance. Cela va à l'encontre des efforts faits localement sur ce quartier difficile. Il lui demande donc de revenir sur cette décision.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis de nombreuses années, le ministère de l'intérieur met en place, chaque été, une mission de soutien des circonscriptions de police dont la population et les charges augmentent fortement au cours de cette période. Cette année, ce sont 3 000 fonctionnaires des polices urbaines et des compagnies républicaines de sécurité qui participeront au dispositif estival de la police nationale destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens, dispositif qui se situera d'ailleurs dans la ligne du plan d'action pour la sécurité présenté en Conseil des ministres du 13 mai 1992. Les fonctionnaires seront principalement appelés en renfort de missions de police générale, à la police de l'air et des frontières, aux brigades des mineurs et aux brigades de surveillance nocturne. Le concours qu'ils apporteront aux animations pour la jeunesse (centre de loisirs-jeunes, opérations Prévention-été) privilégiera les quartiers défavorisés. L'objectif est de réserver à ces fonctionnaires de police des activités plus en rapport avec leur fonction que des missions de secours aquatique, par exemple, les municipalités étant, depuis quelques années, incitées à les assumer progressivement. Les candidats à ces missions de renforts saisonniers sont désignés à l'échelon national. Les prélèvements de personnels sont effectués sur les circonscriptions de police les moins touchées par les mouvements temporaires de croissance de population liés au tourisme. Le taux de prélèvement admis par circonscription est fixé à 3 p 100 de l'effectif des grades et gardiens de la paix. À cet égard, la circonscription de Valence dispose d'un effectif autorisant le prélèvement de quatre fonctionnaires en tenue. Néanmoins, pour cette année, la contribution de ce service a été volontairement limitée à un seul élément qui servira au sein de la brigade saisonnière des mineurs de Saint-Tropez. La désignation de ce fonctionnaire, employé en qualité d'ilotier et pouvant à ce titre légitimement solliciter une mission estivale, s'inscrit donc dans l'effort de solidarité entre services territoriaux qui fonde la mission des renforts saisonniers.

Données clés

Auteur : [M. Leron Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57732

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2178